

1978-10-16:[METHODOLOGY] De toute fiction l'adroite fausseté

Ne tend qu'à faire aux yeux briller la vérité

"Paradox of the didactic poet" applied to "legal fictions" by Francois Geny,  
*Science et technique*, II, 361, n.1.

Geny, 360-447 on "fictions juridiques". Definition on p. 367: "La fiction juridique provient manifestement d'un concept, qui prétend soumettre une réalité sociale au pouvoir d'esprit, en lieu [?] d'un règlement de droit." Some "natural" aspect is assumed, which the fiction falsifies. [Full review of the subject]